

2007-09-26

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Banque nationale juge utile de rectifier l'information diffusée par certains médias selon lesquels elle aurait "décidé" de ne plus produire les pièces de 1 et 2 eurocents.

La décision de produire ces pièces qui ont cours légal dans toute la zone euro est, en effet, de la responsabilité du Ministre des Finances. Ces pièces sont frappées par la Monnaie Royale.

La Banque nationale, qui imprime et émet les billets, est seulement chargée de la mise en circulation des pièces.